

SLOW

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20231120-007

du 20 novembre 2023

n°007

page 1/4

EXTRAIT :**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (46) : JM. AURIAULT, A. PICHON, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, I. MIGUET, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de de B. FONTAINE), T. TRIPHOSÉ, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, G. WIBAUX, E. BAILLY, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD.

POUVOIRS (16) : Antoine BRAGUIER donne pouvoir à Gérard PEROCHON
Cyril CIBERT donne pouvoir à Dominique CHAINE
Françoise MERY donne pouvoir à Yves TROUSSELLE
David CATHELIN donne pouvoir à Nathalie MARQUES-NAULEAU
Johnny BOISSON donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Maryse LAVRARD donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Laurence RABUSSIÉ donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Françoise BRAUD donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Corine FARINEAU
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Hubert PREHER
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Sophie GUÉGUEN donne pouvoir Jean-Claude BAUDRY
Lucien JUGÉ donne pouvoir à Michel DROIN
Yannick TARTARIN donne pouvoir à Hindeley MATTARD

EXCUSES (19) : J. ROY, P. BAZIN, A. NOEL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, V. LEAU, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD,

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**OBJET : Décision modificative n° 1 de l'exercice 2023**

Le présent projet de décision modificative n° 1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Pour le budget principal, il s'agit essentiellement, en fonctionnement, d'un virement de 200 000€ pour compléter les crédits pour les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) ainsi que d'un virement de 12 000 € au compte 6817 pour des créances douteuses. En investissement, principalement un virement de crédits pour affecter 150 000 € du centre aquatique vers les gymnases afin de faire face à la réévaluation des coûts des marchés pour les travaux du gymnase de la Marronnerie. Ces virements ne bouleversent pas la structure du budget primitif.

Le budget annexe des transports comporte également, en fonctionnement et investissement, des virements de crédits entre chapitre qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et des dépenses équilibrées par des recettes, notamment :

- des écritures liées au remboursement de l'avance faite par l'État suite à la crise sanitaire au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 315 000 € ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20231120-007****du 20 novembre 2023****n°007****page 2/4**

- 75 000 € pour le coût de fonctionnement de la plateforme Matawan (plateforme de gestion de la billetterie à bord des véhicules) ;

- 51 850 € d'écritures d'ordre.

Le budget annexe de l'immobilier économique comporte uniquement un virement de crédits du chapitre 21 vers le chapitre 16 pour 30 000 €. Ces mouvements se neutralisent.

Le budget annexe de la gestion redevances des déchets comporte uniquement des dépenses équilibrées par des recettes pour 12 900 €.

Le budget annexe du magasin général comporte uniquement l'inscription de crédits complémentaires équilibrés par des recettes.

Par ailleurs, comme l'autorise la nomenclature M57, un virement de crédit, d'un montant de 200 000 €, a été réalisé dans le budget principal le 17 octobre 2023, du chapitre 23 vers le chapitre 26 suite à la délibération du bureau communautaire n° 3 du 9 octobre 2023 relative à l'évolution du capital de la SEML Patrimoniale de la Vienne. Ainsi, le paiement relatif à l'augmentation de la participation de Grand Châtellerault au capital de la SEML Patrimoniale, d'un montant de 299 985 €, a pu être réalisé dans les délais.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU la délibération n° 5 du conseil communautaire du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20231120-007

du 20 novembre 2023

n°007

page 3/4

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 200 000 €	€	200 000 €	€
Opérations d'ordre	200 000 €	€	€	200 000 €
TOTAL	0 €	€	200 000 €	200 000 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	376 000 €	324 150 €	263 150 €	315 000 €
Opérations d'ordre	€	51 850 €	51 850 €	€
TOTAL	376 000 €	376 000 €	315 000 €	315 000 €

Budget annexe du magasin général

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	200 000 €	200 000 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	200 000 €	200 000 €	0 €	€

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20231120-007****du 20 novembre 2023****n°007****page 4/4****Budget annexe de la gestion redevances déchets**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 900 €	12 900 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	12 900 €	12 900 €	0 €	€

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 61

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 P. BARAUDON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 21/11/2023

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr